

Dr Stéphane Saillant | médecin-chef ad interim du département de psychiatrie de l'adulte

Depuis juin 2012, le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP) s'est doté d'un Centre d'Urgences Psychiatriques (CUP) qui est le fruit d'une collaboration entre la psychiatrie publique et les praticiens installés en pratique privée, sous l'égide du service de la santé publique.

« Situations prises en charge »

Par situation urgente psychiatrique, il faut comprendre les urgences psychiatriques majeures (décompensation psychotique, agitation psychomotrice, crise suicidaire majeure, symptômes dépressifs sévères, etc...) ainsi que les multiples situations de crises psychosociales qui se présentent aux urgences. Les symptômes présentés par les patients (troubles du sommeil, anxiété, symptômes dépressifs, etc...) sont souvent révélateurs de situations de crises intrapsychiques, inter-relationnelles ou encore de manière plus largement systémique. En effet, la manière de travailler aux urgences s'appuie fréquemment sur l'approche systémique afin de prendre en compte rapidement l'entourage de l'individu, qui, très souvent, est impliqué dans la décompensation psychique présentée.

Il arrive par ailleurs fréquemment que des individus consultent en raison de difficultés psychiques débutantes, ce qui représente une nouveauté par rapport aux habitudes des dernières décennies vis-à-vis de la souffrance mentale. L'amélioration de l'accès aux soins, telle que la présence des urgences psychiatriques au sein du département des urgences, contribue nettement à la désigmatisation de la souffrance psychique. Le CUP joue donc un rôle important dans le domaine de la prévention en santé mentale.

Le modèle de prise en charge s'articule largement sur le concept de l'intervention de crise (De Coulon 1999) dont le principal objectif n'est pas de se limiter à « éteindre le symptôme » mais d'apporter une compréhension de la crise actuelle et de favoriser une modification du fonctionnement.

L'équipe soignante comprend sept médecins, environ treize infirmiers ainsi que plusieurs secrétaires. Ce dispositif permet d'assurer une présence permanente au sein des urgences. Des psychologues viennent compléter l'équipe, en effectuant une activité clinique dans le domaine de la psychiatrie de liaison.

De par la proximité géographique des urgences psychiatriques avec le département des urgences d'Hôpital Neuchâtelois, plusieurs protocoles communs de prise en charge ont été mis sur pied, dont notamment la gestion de l'agitation, qui se fait de manière mixte grâce au protocole du « code blanc ». Il arrive également qu'un infirmier du CUP accompagne le SMUR lors de certaines interventions, telles que des décompensations psychiatriques majeures sur la voie publique.

« Fonctionnement »

Le CUP est intégré au sein du département des urgences somatiques sur les deux sites de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Il prend en charge 24h/24 et 365 jours par an toutes les urgences psychiatriques du canton de Neuchâtel. Fonctionnant uniquement les heures ouvrables du lundi au vendredi à La Chaux-de-Fonds, le site de Neuchâtel à Pourtalès accueille les patients de manière continue. L'équipe médico-soignante travaille sur les deux sites en alternance. Le nombre de consultations est en constante augmentation depuis l'ouverture du CUP et il atteint actuellement environ 7000 consultations par année. Les responsables médico-soignants du CUP sont Mme Annick Wohlhauser (infirmière-chef) et Stéphane Saillant (médecin-chef).

Les coordonnées du CUP sont les suivantes :
T. 032 755 15 15 | Email cup@cnp.ch



Dresse Hélène Beutler | médecin-chef du département de psychiatrie de l'enfant et adolescent (CNPea)

Le Département de l'enfance et de l'adolescence (CNPea) a pour tâche la prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique pour le canton de Neuchâtel des enfants et des adolescents âgés de 0-18 ans. Plus particulièrement l'offre de soins comprend :

- L'accueil et prise en charge des urgences et l'intervention de crise.
- L'évaluation pédopsychiatrique et prise en soins et traitements psychiatriques et psychothérapeutiques avec la possibilité de divers types d'interventions (individuelles, familiales, groupales, selon les différents axes thérapeutiques).
- Des consultations spécialisées : guidance, développement (TSA, TADHA).
- La travail en réseau avec les partenaires et institutions du tissu psychosocial et judiciaire (Ecoles, institutions OES, IES, SIAM, OPE, APEA).

L'offre de la consultation ambulatoire CNPea s'adresse aux jeunes patients de 0 à 18 ans révolus et à leur famille qui sont domiciliés à Neuchâtel ou dans la région neuchâteloise.

La consultation reçoit les enfants et adolescents qui souffrent de difficultés psychiques et propose selon les besoins individuels : des évaluations, des traitements pouvant comprendre des consultations ponctuelles, une psychothérapie individuelle, familiale, ainsi qu'un suivi médical. Les difficultés pouvant avoir également des incidences sur la vie relationnelle, sociale ou scolaire, la consultation peut offrir des conseils aux parents et professionnels de l'éducation et de la santé travaillant dans le Canton.

Les annonces peuvent être faites par les parents, les adolescents parfois ou également demandées par des intervenants du réseau comme les enseignants, les assistants sociaux de l'OPE ou d'autres services ainsi que par les juges de l'APEA.

L'offre dans le secteur ambulatoire comprend également le travail en réseau et la collaboration avec les institutions afin de pouvoir garantir des soins de proximité, accessibles pour la population la plus vulnérable.

Le secteur ambulatoire est organisé par régions avec la Consultation Littoral au Centre de Psychiatrie Communautaire du Littoral (CPCL) et la Consultation Montagnes au Centre de Psychiatrie Communautaire des Montagnes (CPCM) avec sur chaque site une Consultation de guidance.

La Consultation spécialisée du développement propose des évaluations approfondies et spécifiques, ainsi que des prestations de conseil aux professionnels de la santé et du réseau social éducatif et pédagogique.

Le service d'urgence est garanti en dehors des jours ouvrables grâce à l'étroite collaboration avec la pédiatrie pour les enfants de 0-16 ans ainsi qu'avec le Centre d'Urgences Psychiatriques (CUP) dès 16 ans.

Les hospitalisations d'enfants et d'adolescents peuvent être proposées sur indication médicale après évaluation pédopsychiatrique. Selon les âges et les problématiques les enfants/adolescents peuvent être accueillis dans le département de pédiatrie d'Hôpital neuchâtelois (HNE) qui dispose d'un service de liaison, ou dans l'unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents du CNP (UHFA).

Les coordonnées du CNPea sont les suivantes :
Consultation du Littoral 032 755 23 11 (Médecin responsable Dr Isabelle Pinte)
Consultation des Montagnes 032 889 69 66 (Médecin responsable Dr Alina Tiuetele)